agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/MALAISIE - Chants de Noël dans les maisons seulement « si autorisés par les forces de l'ordre » : protestation des chrétiens

Kuala Lumpur (Agence Fides) – Deux églises de Klang, un faubourg de Kuala Lumpur, ont reçu une note de la police demandant les noms et des détails concernant les personnes qui chantent les chants de Noël (les traditionnels « carols ») parce que, selon les auteurs, une autorisation préalable des forces de l'ordre est nécessaire pour pouvoir les exécuter dans les églises et dans les maisons. Ainsi que le remarquent des sources locales de Fides au sein de la communauté chrétienne, les croyants qualifient de telles requêtes « d'absurdes et inadmissibles ». Le Père Lawrence Andrew, jésuite et Directeur de l'hebdomadaire diocésain « Herlad » explique à Fides : « Il s'agit d'une interprétation restrictive des normes existant en matière d'exercice de l'activité de culte et de liberté de religion. La police est en pleine confusion. Après les protestations des chrétiens, les représentants du gouvernement ont démenti la nécessité de telles autorisations ».
Dans une note envoyée à Fides, S.Exc. Mgr Paul Tan Chee Ing, Evêque de Melaka-Johor et Président de la Conférence épiscopale, affirme que de telles restrictions rendraient le pays « presque un Etat de police » si les agents devaient continuer à prétendre « de telles procédures bureaucratiques ».
Des sources de Fides estiment qu'il y aurait des motifs politiques et électoraux derrière les épisodes de ce genre. Le Premier Ministre Najib Razak avait fait naître des espoirs au sein de la société civile en ce qui concerne l'avènement d'une nouvelle ère de réformes du fait de sa décision d'abroger une série de lois particulièrement détestées comme la loi sur la sécurité intérieure (ISA) introduite en Malaisie après l'indépendance de la Grande-Bretagne en 1957. La loi en question permet la détention sans procès et impose des limites à la presse et aux droits de réunion. Le document aurait dû, selon la promesse du gouvernement, être remplacé par une nouvelle loi en 2011, loi qui aurait été conçue pour aligner la Malaisie sur les normes internationales. Le gouvernement, notent des sources de Fides en Malaisie, s'était prononcé dans ce sens afin de rassurer la population après les manifestations du mouvement « Bersih 2.0 » (dont le nom signifie nettoyage) qui ont eu lieu à Kuala Lumpur en juillet dernier et réclamaient « transparence et droits ».
Un nouveau projet de loi dénommé « Peaceful Assembly Bill » qui règlemente l'exercice du droit de réunion et de manifestation, déjà approuvé au cours de ces dernières semaines par la Chambre basse du Parlement, attribue en revanche plus de pouvoirs de contrôle préventif à l'exécutif et aux autorités de police et a suscité des protestations au sein de la société civile ainsi que parmi les minorités religieuses, rassemblées au sein du « Malaysian Consultative Council of Buddhism, Christianity, Hinduism, Sikhism and Taoism ». La mesure spécifie en effet expressément que « les lieux où ne pourront pas non plus se tenir d'attroupements sont également les lieux de culte ». Selon Teresa Mok, Secrétaire national du Parti d'Action démocratique, les nouvelles règles constituent « un abus de pouvoir de la part des autorités » et « une tentative de violer la liberté religieuse ». (PA) (Agence Fides 15/12/2011)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it